Les séances du conseil municipal

Le fonctionnement

Les différentes tendances politiques issues du vote sont représentées. Le maire réunit le conseil municipal en séance plusieurs fois dans l'année. Les membres du conseil ont préalablement reçu une convocation stipulant l’ordre du jour de la séance. Il règle par ses délibérations démocratiques les affaires de la commune. Elles sont appelées "délibérations du conseil municipal."

Les séances du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunit dans la salle des délibérations à l'hôtel de ville. Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, y assister est le meilleur moyen d’obtenir des informations sur la vie et les projets qui concernent votre quartier et la ville. L’ordre du jour du Conseil et le compte-rendu sont affichés à la mairie sur les panneaux d’informations administratives et sur le site web de la ville.